

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction de la Communication

Hôtel du Département  
2 rue Paul-Louis Courier  
CS 11200  
24019 Périgueux Cedex

## FICHE PRESSE

### Présentation des principaux dossiers examinés au cours de la session du budget supplémentaire 2022

Ce projet de budget supplémentaire s'inscrit dans la droite ligne des politiques volontaristes menées par le Département au service des acteurs et citoyens périgourdins. Il intervient dans un contexte économique et géopolitique particulièrement difficile qui fait craindre des risques de récession alimentée par l'inflation.

Le projet de budget supplémentaire du Conseil départemental apporte des réponses concrètes à deux exigences fondamentales :

- continuer à protéger et à accompagner les Périgourdins, en particulier ceux que les aléas de la vie et les effets des crises fragilisent ;
- agir avec force et constance afin de créer les conditions les plus propices au dynamisme de l'économie et de l'emploi.

Le budget supplémentaire 2022 s'équilibre à un montant total de **45.560.642,78 € en opérations réelles nouvelles**, lesquelles s'affichent **en hausse de 87 % par rapport à l'an dernier**.

Les recettes sont de 40,5 M€ en fonctionnement lesquelles proviennent essentiellement de l'excédent issu du compte administratif de 2021 (35 M€) et de 5 M€ en investissement (recettes liées aux politiques du logement et aux subventions perçues pour les projets routiers).

Comme l'an dernier, cette première décision modification pour 2022 consacre une **part majoritaire de ses dépenses à l'investissement (53 %)** : 24,3 M€ sont en effet répartis entre investissements routiers (10,6 M€), travaux sur bâtiments et collèges (5 M€), aides aux communes et intercommunalités (4,7 M€), aide à la pierre (habitat social) pour 1,6 M€, aides agricoles et au développement économique (1,3 M€)...

Les dépenses de fonctionnement représentent quant à elles 21,2 M€ dont la majeure partie sur le secteur social (8,7 M€), 60% de ces dépenses nouvelles (5,3 M€) étant directement liées à l'application du Ségur de la santé (revalorisation des salaires du secteur sanitaire et médico-social), ce même Ségur ayant aussi des incidences sur les dépenses de ressources humaines du budget départemental.

## EXTRAITS DE QUELQUES RAPPORTS EMBLEMATIQUES :

### **Rapport 130 – Compte administratif – exercice 2021**

Notre Collectivité peut se targuer d'afficher des indicateurs financiers positifs, témoignant d'une gestion sérieuse et rigoureuse sur la longue durée, comme en atteste le Compte administratif 2021. La relance forte de l'activité économique en 2021, à la suite d'une année noire, aura permis de conforter la trajectoire financière dans laquelle le Département inscrit son action depuis 2015. Le Compte administratif pour 2021 est constitué d'un résultat excédentaire de 35.289.942,76 €, traduisant l'amélioration continue de la situation financière du Département.

Ces bons résultats sont essentiellement liés à la recette relative aux Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) qui connaît, par rapport à 2020, une augmentation sans précédent de 40 % environ pour s'élever à hauteur d'un peu plus de 85 millions d'euros. L'envolée des transactions immobilières s'explique par une convergence de facteurs locaux (solidité du marché de l'ancien et hausses de prix non rédhibitoires à l'achat) entrés en résonance directe avec l'attractivité nouvelle des campagnes sous l'effet des confinements à répétition. Il faut convenir lucidement que cette manne financière n'est pas appelée à atteindre les mêmes sommets en 2022. L'inflation constatée depuis le début de l'année, la montée corrélative des taux d'emprunt limitant de fait les conditions d'accès au crédit sont à l'évidence de nature, avec un tarissement naturel de l'offre, à réduire le montant à venir des DMTO.

### **Rapport 11 – Patrimoine départemental**

La rénovation énergétique des collèges se poursuit. Entre isolation thermique et construction de chaufferies bois, plusieurs projets avancent (isolation thermique des façades des Collèges Léonce Bourliaguet à Thiviers, Jacques Prévert à Bergerac ; études pour la construction de chaufferies-bois aux Collèges La Boétie à Sarlat et La Roche-Beaulieu à Annesse-et-Beaulieu). Autres travaux d'importance pour lesquels des inscriptions nouvelles sont proposées dans cette décision modificative : restructuration du réfectoire du Collège Jean Rostand à Montpon-Ménéstérol. Au total pour l'ensemble de ces travaux, ce sont 3,1 M€ qui sont inscrits au Budget supplémentaire 2022.

La mise en place de matériel de cuisine dans les Collèges Jean Moulin à Coulounieix-Chamiers, Clos-Chassaing et Anne Frank à Périgueux, Léo Testut à Beaumontois-en-Périgord, Jules Ferry à Terrasson-la-Villedieu donne également lieu à de nouveaux financements (150.000 €), marquant la poursuite de l'engagement du Département en faveur de la qualité dans la restauration scolaire.

Enfin, 300.000 € sont également inscrits lors de cette décision modificative pour effectuer des travaux de grosses réparations dans les cités scolaires de Nontron (Alcide Dusolier), Périgueux (Laure Gatet) et Ribérac (Arnaut Daniel) – il s'agit, pour cette dernière, de la réfection des sols et non de travaux en lien avec les dernières intempéries ayant touché cet établissement.

Par ailleurs, des crédits sont également inscrits pour des opérations sur bâtiments départementaux, 460.000 € pour compléter le programme d'investissement sur le centre départemental Joséphine Baker et 100.000 € constituant une première partie des investissements à réaliser pour la réfection de l'immeuble accueillant les services d'Epidor (coût objectif de l'ordre de 400.000 €).

### **Rapport 135 – Personnel départemental**

L'inscription de crédits nouveaux s'élève à 5,01 M€. Parmi ces crédits, deux évolutions sont classiques et correspondent à des ajustements effectués chaque année à la même date : les recrutements de personnels saisonniers pour les sites touristiques départementaux (430.000 €) et la prise en compte des avancements d'échelon, des avancements de grades et des promotions des personnels (350.000 €).

Les 4,4 M€ restants résultent de dispositions de revalorisation salariale nationale : évolution du SMIC (205.000 €), revalorisation indiciaires des catégories C (787.000 €), instauration de la prime Ségur pour les agents de la filière médico-sociale (1,36 M€) et prévision (car le texte ne sera validé qu'à l'été par le Gouvernement) d'une augmentation du point d'indice (1,85 M€).

Il prévoit enfin la signature d'une nouvelle convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap. 281.000 € seront mobilisés au cours des 3 prochaines années auprès du FIPHFP au profit des actions menées par le Département en direction de ses salariés.

### **Les rapports 168, 169, 171 : Ségur de la santé**

Ces 3 rapports présentés par la direction de la solidarité viennent appliquer les dispositions du Ségur de la Santé en direction des salariés des établissements médico-sociaux (Services d'aide à domicile, protection de l'enfance et foyers pour personnes handicapées), représentant un **impact financier de 5 M€ sur le Budget supplémentaire** en dépenses de fonctionnement.

### **Rapport 146 – SDIS – Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR)**

Le Département est invité à se prononcer pour avis sur le Schéma établi par le SDIS pour garantir la couverture des risques sur l'ensemble du territoire de la Dordogne.

Pour mémoire, le SDIS reçoit plus de 120 000 appels d'urgence par an au 18 et au 112. Le nombre d'interventions a augmenté de 13 % au cours de la période 2014-2018, et le nombre de sorties de véhicules de 17 %. L'activité moyenne est de 70 interventions par jour avec une augmentation saisonnière (en période estivale), notamment dans le sud du département.

Le secours à personne représente près de 74 %, en très forte augmentation, en particulier les interventions pour relevage à domicile (+48 %) et d'autres interventions à caractère médico-social ne rentrant pas dans les missions prioritaires du SDIS. Par ailleurs, on constate une nette augmentation des sollicitations du service de santé et de secours médical du SDIS (médecins et infirmiers en particulier).

Au vu de ces éléments, le Département se propose d'émettre un **avis favorable** en ce qui concerne le SDACR en validant l'hypothèse du Schéma : sécuriser la réponse opérationnelle ; maintenir l'efficacité opérationnelle ; maintenir le maillage territorial en insistant :

- 1) sur la nécessité d'assurer prioritairement les missions de sécurité inhérentes au SDIS en veillant donc à ce que les secours à la personne à caractère non urgent et les transports sanitaires soient assurés et pris en charge par les autres acteurs compétents,
- 2) sur l'importance de maintenir un nombre suffisant de Sapeurs-Pompiers Volontaires pour assurer le bon fonctionnement des Centres d'Incendie et de Secours de proximité,

- 3) sur la maîtrise des dépenses d'équipement et de fonctionnement du SDIS, à travailler dans le cadre du renouvellement à venir de la convention pluriannuelle de partenariat entre le Conseil départemental et le SDIS.

**Rapport 150 - Attribution d'une subvention à la SAS INOVA à Campagnac-lès-Quercy :**

Le Département va intervenir dans le cadre d'une intervention économique, en substitution de la commune de Campagnac, pour financer un projet de développement économique, celui de la société SAS Inova (fabrication de meubles). 31 salariés, 5,2 M€ de chiffre d'affaires. Il s'agit d'un projet de développement (extension de l'atelier, modernisation de la chaîne de production). Investissement total de l'ordre de l'ordre de 1 M€, le CD24 participera à hauteur de 86 000 €.

**Rapport 155 - Acte II de la contractualisation pour la période 2022-2024 :**

Il s'agit du nouveau dispositif de soutien, acte II des aides aux communes et aux intercommunalités.

Sont également soumises au vote les autorisations de programme pour le financement du premier plan de 3 ans (2022-2024) : soit **41 M€** : 34,4 M€ pour les aides contractualisés avec les territoires + 5 M€ pour les projets d'intérêts départementaux + 2 M€ pour le plan piscine. 4,7 M€ sont également inscrits en crédits de paiement pour solder dans l'année le paiement des opérations du précédent plan qui s'est achevé cette année (2016-2022).

**Rapport 184 – travaux d'investissement sur la voirie départementale :**

Plus de 10,6 M€ sont inscrits pour soutenir nos investissements sur la voirie :

- 6,2 M€ pour des grosses réparations d'entretien du réseau routier,
- 1,9 M€ pour les ouvrages d'art (réhabilitation du Pont sur la Dordogne sur la RD 704, communes de Groléjac et Carsac-Aillac, réparation de la digue de l'étang des Forges à Etouars et au Bourdeix sur la RD 3, ...). ;
- 1,8 M€ pour la réalisation des itinéraires alternatifs avec le Grand Périgueux

**Rapport 191 - Convention Partenariale d'Objectifs et de Moyens 2022-2023 entre le Département de la Dordogne et l'Office Public de l'Habitat (OPH) Périgord Habitat :**

Elle renouvelle notre partenariat de financement en direction de Périgord Habitat pour 2 ans (2022-2023) en faveur de la construction du logement social à hauteur de 3,2 M€ sur les 2 ans à raison de 1,6 M€ par an répartis en 750.000 € pour le développement de l'offre ; 750.000 € pour la rénovation thermique du Parc HLM ; 100.000 € pour des opérations de déconstructions hors ANRU.

**Rapport 202 - Tarification des équipements sportifs relevant d'une Commune, d'un EPCI ou d'un syndicat, mis à disposition des collègues ou relevant des équipements départementaux :**

Il s'agit d'annoncer le paiement par le Département des heures d'utilisation par les collégiens des gymnases communaux ou intercommunaux de façon harmonisée sur l'ensemble du

département et la participation au financement de ces équipements portés sous maîtrise d'ouvrage locale. Pas d'impact budgétaire en 2022 mais des inscriptions à prévoir en 2023.

**Rapport 204 (rapprochement des conservatoires) - Préfiguration de l'adhésion de la Commune de Périgueux au Syndicat mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD). Convention de partenariat :**

Le Conseil départemental de la Dordogne, la Ville de Périgueux et le Syndicat mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD) partagent l'ambition de favoriser l'accès au service public de l'enseignement artistique à tous.

Le Conseil départemental, initiateur dès 1986 de la création du Syndicat mixte du CRDD porte, depuis 2007, la responsabilité d'arrêter les principes de l'organisation de l'enseignement artistique sur le territoire départemental via son Schéma départemental de développement des enseignements artistiques.

Une convention d'objectif est proposée entre le Département, la Ville de Périgueux et le CRDD pour permettre le rapprochement des deux conservatoires (municipal et départemental) à horizon 2023.

**Rapport 205 – nouvelle dénomination de l'ancien bureau du Président**

Si la dénomination d'usage de ce bureau le rattache sans équivoque à un ancien Président de l'institution départementale, rares sont ceux, aujourd'hui, qui peuvent affirmer de manière catégorique quel fut le dernier locataire de cet espace devenu salle de réunion.

Il est donc proposé de donner à cette salle le nom d'une femme périgourdine, Suzanne Lacore, dont les qualités et les engagements font honneur à notre département. Il s'agit, d'abord, de marquer symboliquement l'attachement de notre Assemblée – parfaitement paritaire - au combat des femmes pour une juste reconnaissance de leur place dans notre société. Il s'agit, ensuite, de raviver la mémoire d'une compatriote d'exception, qui fut, sa vie durant, dans l'exercice de ses activités professionnelle, politique et syndicale, une militante résolue en faveur des droits des femmes et des enfants et des idées de justice sociale et de progrès.